



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23006679

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

10 4 JAN. 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : **0893 987 038**

Nom

(en entier) : **JEC INVEST**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Av. Jean Mermoz 1/4, 6041 Gosselies**

Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2022:

4.1. DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale acte, à l'unanimité, la démission de la société M.J.C.M SRL, représentée par son représentant permanent, Monsieur John Mestdagh, avec effet ce jour de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale remercie la société M.J.C.M SRL et son représentant permanent pour les services rendus au cours de son mandat.

4.2. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur B sur proposition de l'actionnaire B (la société JMSS SS), conformément à l'article 11 des statuts de la Société :

-La SRL JMHC dont le siège est établi à 6041 Gosselies, rue du Colombier 9, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0686.854.723 et au registre des personnes morales du Tribunal de l'Entreprise du Hainaut division Charleroi, représentée par son représentant permanent Monsieur John Mestdagh.

Son mandat prend effet ce jour et sera exercé pour une durée indéterminée.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat sera exercé à titre gratuit.

4.3. POUVOIRS À CONFÉRER POUR L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS À PRENDRE SUR LES OBJETS QUI PRÉCÈDENT

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Aude MICHEL, pouvant agir individuellement, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de certifier conforme tout document, de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2 :14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Aude Michel
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).